

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date : **Jeudi 26 septembre 2024**

Heure : **18 h 30**

Lieu : **Mairie de Boujan sur Libron - Salle du Conseil Municipal**

Approbation du Procès-Verbal du Conseil municipal du 18 juin 2024

ORDRE DU JOUR

0. Compte rendu des décisions du maire prises dans le cadre des délégations d'attribution du conseil municipal au maire – article L 2122-22 du CGCT (délibération du conseil municipal du 25 mai 2020)

1. Institutions et vie politique

- | | |
|-------------------|--|
| Délibération n°42 | Installation de stockage de déchets non dangereux de Saint Jean de Libron - Renouvellement de la composition de la commission de suivi de site (CSS) |
| Délibération n°43 | Unité de valorisation de déchets non dangereux de VALORBI - Renouvellement de la composition de la commission de suivi de site (CSS) |

2. Libertés publiques et pouvoirs de police

- | | |
|-------------------|---|
| Délibération n°44 | Police Municipale - Convention de mise en commun des agents de police municipale de Béziers et de Boujan sur Libron et de leurs équipements |
|-------------------|---|

3. Fonction publique

- | | |
|-------------------|--|
| Délibération n°45 | Modification de la durée hebdomadaire de travail - cadre d'emploi des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles – Article L.542-3 du CGFP |
| Délibération n°46 | Service animation – Mise à jour du tableau des effectifs suite à la modification de la durée hebdomadaire de travail - Article L.542-2 du CGFP |
| Délibération n°47 | Mise à jour du tableau des effectifs - Création d'un poste d'adjoint d'animation à temps non complet – 30h hebdomadaire |
| Délibération n°48 | Recrutement d'un contrat d'apprentissage |

4. Finances locales

- Délibération n°49 Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée – Attribution de compensation de fonctionnement provisoire - Année 2024
- Délibération n°50 Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée – Attribution du fonds de soutien au fonctionnement 2024
- Délibération n°51 Fonds d'intervention au profit de l'association « ENTENTE SERVIAN-BOUJAN RUGBY » - Participation aux frais engagés à l'occasion des phases finales du championnat de France
- Délibération n°52 Abandon de la procédure de cession « espaces verts » - Allée du Monestié - Prise en charge des frais de géomètre engagés par l'acquéreur

5. Domaine de compétence par thème

- Délibération n°53 Année scolaire 2024-2025 : Autorisation donnée à M. le Maire de signer un contrat de travail avec les enseignants assurant les études surveillées
- Délibération n°54 Caisse d'allocations familiales de l'Hérault : Avenants aux conventions d'objectifs et de financement - Accueils de loisirs périscolaire et extrascolaire – Autorisation de signature

Boujan sur Libron, le 20 septembre 2024.

Le Maire,
Gérard ABELLA.



P.S. : En cas d'absence au conseil municipal, merci d'en informer au plus tôt le secrétariat et de retourner le pouvoir dûment rempli.